

Département langue française

Label *Qualité français langue étrangère*

Commission interministérielle de labellisation

27 octobre 2022 – 16 h 00 – 17 h 30

MESR 1 rue Descartes Salle L002 (Langevin)

Compte rendu

1. Participants

Présidente de la commission : Sara Thornton, conseillère scientifique pour les formations, représentant Anne-Sophie Barthez, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Claire Extramiana, cheffe de la mission Maîtrise de la langue et action territoriale, délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), ministère de la culture ;

Colinne Orain, rédactrice « Attractivité étudiante – Accueil en France », pôle du pilotage des opérateurs et des stratégies sectorielles, direction de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau, sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche, ministère de l'Europe et des affaires étrangères ;

Caroline Mouton-Muniz, cheffe de projet label *Qualité français langue étrangère*, département langue française, FEI.

Remarque : Baptiste Bondu (MEAE) a pris la direction générale des services de l'École nationale des chartes mi-octobre. Le recrutement de son successeur est en cours.

2. Examen des dossiers des centres audités

Nom du centre	Décision de la commission
Châteaux des langues (Langue et nature)	Labellisation <i>Qualité FLE</i> (4 ans)
LSF Montpellier Audit Surv. 1J	Double label <i>Qualité FLE-Qualiopi</i> Audit de surveillance (pas de non-conformité)
Azurlingua Audit Surv. 1J	Double label <i>Qualité FLE-Qualiopi</i> Audit de surveillance (pas de non-conformité)
Eurocentres Paris (AA) Audit Surv. 3J	Double label <i>Qualité FLE-Qualiopi</i> Audit de surveillance (pas de non-conformité)

3. Dossiers en attente

Contrôle qualité : faisant suite aux réclamations de deux enseignantes et deux étudiants, FEI a organisé un audit de contrôle qualité dans un centre de FLE labellisé. Aucune non-conformité en lien direct avec les attendus du référentiel du label *Qualité FLE* n'a été identifiée lors de cet audit. La commission maintient le label et reste en attente du rapport du prochain audit de renouvellement déjà prévu fin novembre 2022.

4. Demande de dérogation

Candidature à la labellisation *Qualité FLE* :

- la commission accorde une dérogation à un centre associatif qui assure moins de 2400 heures d'enseignement en FLE par an.
- en raison de difficultés RH, un centre sollicite un report d'audit de 3 mois, accordé par la commission.

5. Accueil réfugiés ukrainiens

Un programme de formation en français pour étudiants ukrainiens sera mis en place par Campus France à la demande du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. L'appel d'offres a été publié le 21/10/22 et transmis à l'ensemble des centres labellisés dès sa publication.

6. Aménagements du référentiel

Sur proposition des auditeurs (séminaire des 5 et 6 juillet 2022), la commission valide les aménagements à apporter au référentiel :

- simplification F1 et F3
- fusion des critères F1/F2
- amélioration des éléments de guidage des centres pour répondre aux attendus des critères G3 et G4 (label *Qualité FLE*) ou G4 et G5 (double label *Qualité FLE-Qualiopti*)
- centre de ressources : meilleure prise en compte des ressources numériques
- enrichissement du glossaire

FEI informera les centres dès la mise en ligne des référentiels modifiés.